HAD Cantal

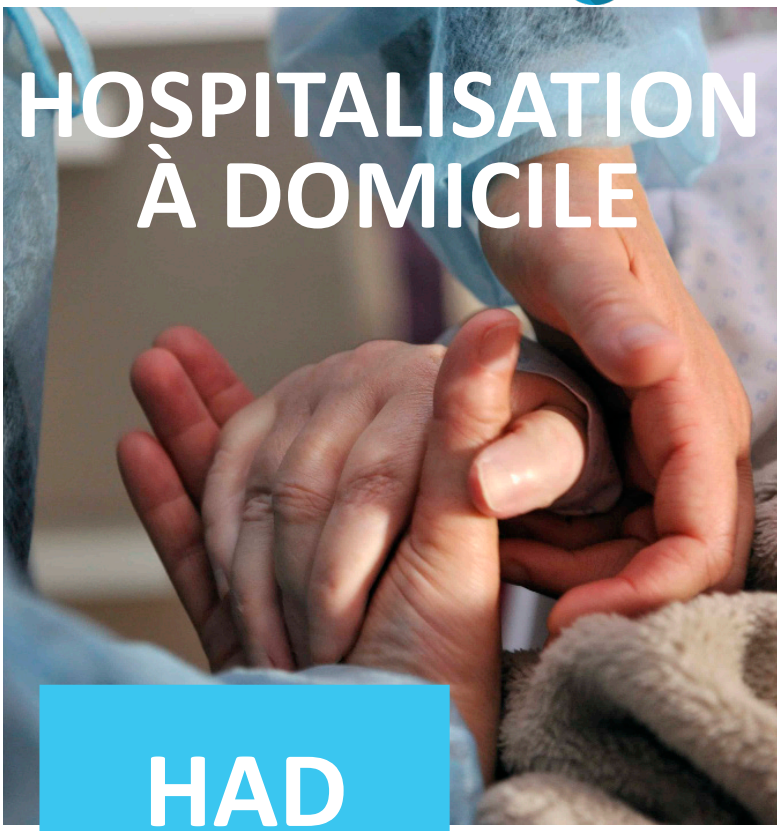

HOSPITALISATION À DOMICILE

HAD
HOSPITALISATION À DOMICILE

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE CANTAL
Hospitalisation à domicile

Aurillac : 04 71 46 56 24 / Mauriac : 04 71 46 56 24 / Saint-Flour : 04 71 60 64 62

CHHMA Centre Hospitalier Henri Mondor Aurillac
CHM Centre Hospitalier Mauriac
Centre Hospitalier Saint-Flour

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'être admis en « Hospitalisation A Domicile » (HAD).
Ce livret permettra de vous renseigner et de vous informer sur le fonctionnement du service d'Hospitalisation à Domicile et de répondre à vos questions.
L'équipe est à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires.
Au cours de votre hospitalisation nous mettrons tout en œuvre pour vous apporter des soins de qualité dans un esprit de coordination et de complémentarité des professionnels de santé.

L'équipe de l'HAD Cantal

« Des soins de qualité.
Coordination et complémentarité des professionnels de santé.

Qu'est-ce que l'Hospitalisation A Domicile ?

L'hospitalisation à domicile a pour objet d'assurer au domicile du patient, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés. Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.
L'HAD permet d'assurer des soins, dans votre cadre de vie habituel, sous la responsabilité de votre médecin traitant, pendant une période limitée mais révisable en fonction de votre état de santé. Les soins sont délivrés par des professionnels de diverses disciplines dont les interventions sont coordonnées par une équipe pluridisciplinaire qui assure votre prise en charge, 24h/24h, 365 jours par an.
A ce titre, cette structure a les mêmes obligations de qualité et de sécurité que les établissements de santé avec hébergement.

L'hospitalisation à domicile pour qui ?

La demande de votre admission en HAD est faite, avec votre consentement et celle de votre entourage, soit par :
• votre médecin traitant si votre état de santé justifie d'une hospitalisation ou ré hospitalisation,
• un médecin hospitalier, suite à une hospitalisation dans un hôpital ou clinique.
L'accord de votre médecin traitant est alors obligatoire.

Votre admission est confirmée après validation du médecin coordinateur de l'HAD en fonction des modalités de votre prise en charge.

24h/24h
365 jours par an

ATTENTION
Vos droits doivent être impérativement à jour, sinon les frais d'hospitalisation seront à votre charge

Sont pris en charge par l'établissement d'HAD :

- Les honoraires médicaux en lien avec le motif de l'HAD,
- Les médicaments, les dispositifs médicaux en lien avec les motifs de l'HAD,
- La location de matériel commandé par l'HAD,
- Les soins liés au motif de l'HAD : infirmiers, kinésithérapeute, SSIAD,psychologue,
- Les actes de laboratoire, de radiologie en lien avec le motif d'HAD,
- Les transports prescrits dans le cadre de l'HAD,
- Les compléments alimentaires prescrits dans le cadre de l'HAD.

Ne sont pas pris en charge par l'établissement d'HAD :

- Les frais engagés avant l'entrée en HAD et après la sortie en HAD,
- Tout frais non liés au motif de l'HAD, les soins dentaires, les équipements d'optique ou de corrections auditives…,
- Les frais relatifs aux hospitalisations de jour, aux dialyses…,
- L'entretien des locaux,
- L'entretien du linge,
- La préparation des repas,
- Le portage des repas,
- La parapharmacie, l'esthétique…

Toute demande particulière doit faire l'objet d'un accord préalable du cadre de santé ou de l'infirmière coordinatrice.

L'HAD s'adresse donc à des personnes de tout âge (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées), atteintes de pathologies complexes, aigües ou chroniques, évolutives ou instables, qui, en l'absence d'un tel service seraient hospitalisées dans un établissement de santé. Elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalistion.

Zone d'intervention

HAD Cantal

HAD Aurillac

04 71 46 56 24

50, avenue de la république
15002 Aurillac cedex
Mail : had@ch-aurillac.fr

HAD Mauriac

04 71 46 56 24

Avenue Fernand Talandier
15200 MAURIAC
Mail : had@ch-aurillac.fr

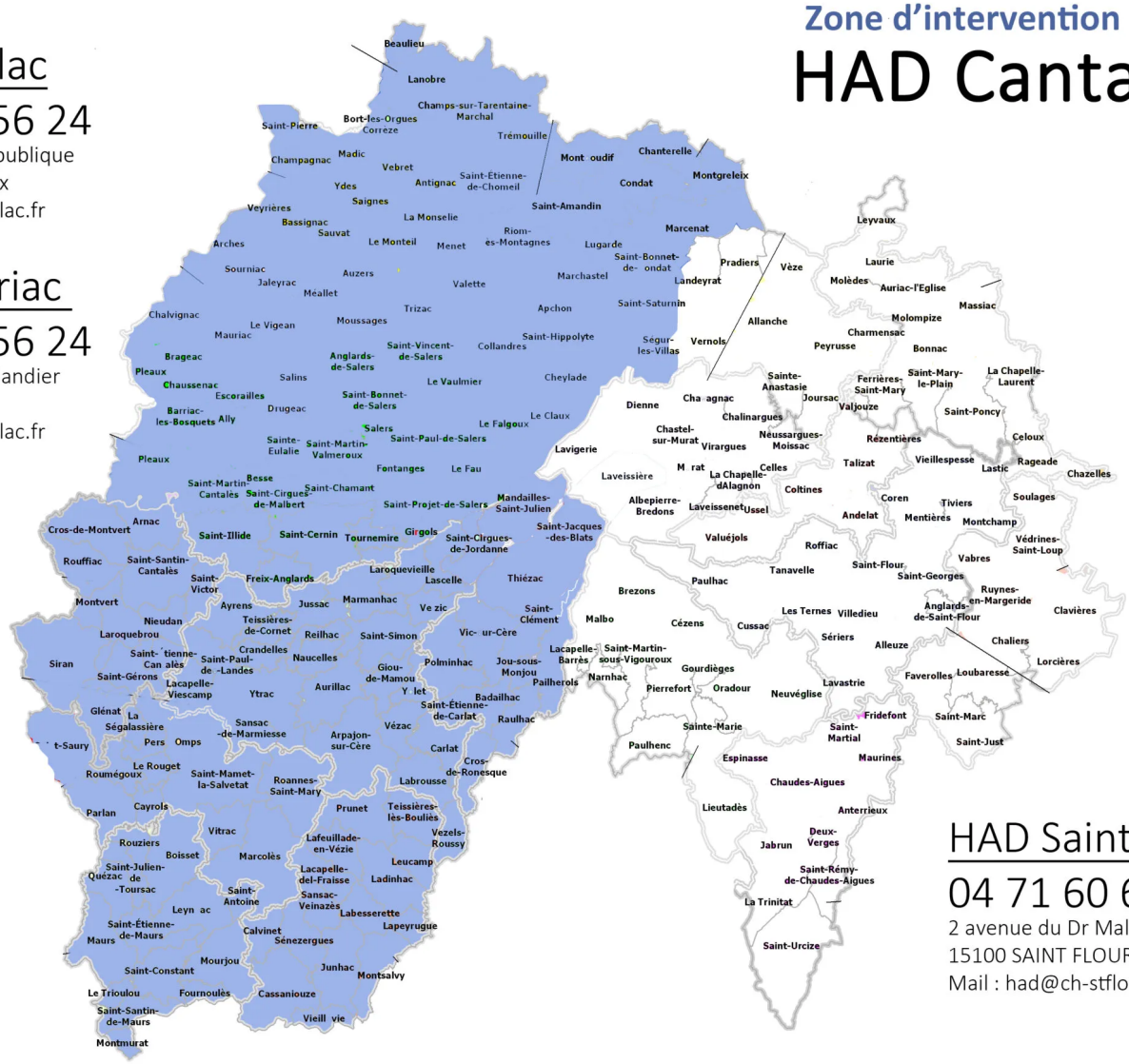

HAD Saint-Flour

04 71 60 64 62

2 avenue du Dr Mallet
15100 SAINT FLOUR
Mail : had@ch-stflour.fr

L'HAD, un travail d'équipe pluridisciplinaire

Les professionnels organisent votre prise en charge à domicile et se relaient à votre chevet.

Votre médecin traitant

Il est responsable de votre prise en charge en HAD. Il est le prescripteur de tous les traitements dont vous aurez besoin. Il lui revient de vous donner une information sur les soins et les traitements qui vous seront proposés. Votre médecin traitant est votre référent durant votre hospitalisation à domicile.

L'équipe interne de l'établissement d'HAD.

Elle comprend :

Le médecin coordinateur

- Le médecin coordinateur de l'HAD assure le lien et la coordination pour l'ensemble de votre prise en charge.
- Le médecin coordinateur ne substitue pas à votre médecin traitant, qui est votre prescripteur. Il fait le lien avec celui-ci, avec les médecins hospitaliers éventuels et avec l'ensemble de l'équipe soignante.

Sa mission :
- Répondre à une demande d'avis préalable à l'admission et à la sortie,
- Veiller à l'adéquation des prestations fournies en réponse à vos besoins et garantir la mise en œuvre de votre projet thérapeutique,
- S'assurer de la transmission des informations médicales nécessaires à la continuité des soins.

Le cadre de santé

Le cadre de santé de l'HAD anime et encadre l'équipe de coordination pour assurer la permanence et la qualité ses soins. Il est responsable de l'organisation des moyens.

L'infirmière coordinatrice

Elle organise et coordonne les interventions humaines et techniques tout au long de votre prise en charge, assure les relations avec les professionnels libéraux. Elle supervise, évalue et réajuste si nécessaire l'organisation de votre prise en charge.

L'aide-soignante

Elle intervient en collaboration avec l'infirmière coordinatrice pour la gestion et l'approvisionnement des matériels et médicaments. Elle participe à la surveillance et l'éducation du patient.
L'équipe de coordination assure également la liaison avec les établissements de santé, les réseaux de soins et se charge de recueillir toutes les informations nécessaires à votre admission, notamment le projet médical et les objectifs de soins.
L'équipe HAD organise l'approvisionnement et la mise en place de tous les matériels et prestations techniques nécessaires.

La secrétaire

Elle assure la gestion des dossiers des patients et la facturation des séjours en HAD (T2A).

L'assistant(e) social(e)

Il assure l'évaluation de vos besoins sociaux, dès le stade de la préadmission. Il vous informe de vos droits et sollicite certains moyens humains ou financiers permettant de faciliter votre hospitalisation à domicile.

Les professionnels paramédicaux

Il est fait appel selon votre choix, à vos intervenants(es) libéraux (ales) habituels(les), avec signature préalable d'une convention de partenariat entre eux et l'établissement d'HAD.

L'infirmier(ère) libéral(e)

Il dispense les soins et exerce une surveillance de votre état de santé selon le plan de soins personnalisé établi avec l'HAD. Il assure votre accompagnement tout au long de votre séjour. C'est la personne à contacter en priorité ; elle est en lien direct avec l'infirmière coordinatrice. Elle est à votre disposition pour recueillir vos demandes et vous conseiller.

Le kinésithérapeute libéral

Il intervient sur prescription médicale à domicile, dispense des soins de rééducation et de confort, et coopère avec l'équipe soignante.

Le pharmacien

L'HAD Cantal fonctionne avec une PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) pour tout ce qui est matériel et médicaments hospitaliers mais peut solliciter les pharmaciens de ville pour un service de proximité.

Le service des aides à domicile (aides à domicile, auxiliaire de vie sociale, gardes de nuit…)

Il peut assurer, sur votre demande et à votre charge, des services tels que l'entretien de votre domicile, la confection des repas, ou assurer une présence de jour et /ou de nuit pour renforcer votre accompagnement.

Les prestataires

À la demande de l'HAD, ambulanciers, prestataires de dispositifs médicaux conventionnés…,assurent chacun leur prestation en lien avec l'organisation générale de la prise en charge.

Une collaboration patient-équipe-entourage

L'équipe de l'établissement d'HAD ne se substitue pas à votre entourage.
Ses interventions sont d'ordre professionnel, justifiées par votre état de santé. La présence d'un entourage (familial ou autre) est indispensable pour assurer la sécurité du patient pris en charge à domicile.
Votre consentement et l'adhésion à ce mode de prise en charge, ceux de vos proches et/ou aidants sont nécessaires pour la mise en place d'une HAD.

N'étant pas en permanence à votre chevet, l'équipe soignante veille à vous donner informations et conseils afin de faciliter la prise en charge à votre domicile.

Le choix des heures de soins se fait en fonction des protocoles de soins, de votre état de santé, de votre traitement, tout en tenant compte des impératifs d'organisation de l'HAD. Ainsi, l'heure des soins, mais aussi les personnels qui les dispensent, peuvent varier pendant la prise en charge.

Tous les soins sont assurés sur prescriptions médicales et sont réalisés en fonction des compétences spécifiques de chaque professionnel. Chaque intervenant s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la qualité, la sécurité et la continuité des soins qui vous sont prodigués.

Afin de prévenir les risques liés aux médicaments, l'équipe HAD assure le suivi de vos traitements médicamenteux, depuis leur prescription jusqu'à la surveillance d'effets secondaires.
Il convient que vous nous communiquiez votre traitement habituel ainsi que les médicaments prescrits pendant l'hospitalisation à domicile. Ne prenez aucun médicament sans en informer l'équipe d'HAD. Tout effet secondaire ou intolérance au traitement doit être signalé.
Certains médicaments, identifiés comme à risque, pourront être arrêtés. Nous vous demandons de nous signaler toute forme de traitement que vous suivez et d'informer l'ide coordinatrice.

L'hygiène est l'affaire de tous et chacun, patient, professionnel, entourage peut jouer un rôle dans la prévention des infections en suivant les mesures d'hygiène et les recommandations préconisées par l'HAD. Vous disposez notamment de solutions hydro alcooliques favorisant la prévention des infections manu-portées. N'hésitez pas à les utiliser

• Il est demandé de réserver un espace propre afin de pouvoir installer le matériel nécessaire aux soins.
il peut nous être nécessaire d'installer, chez vous, des dispositifs médicaux encombrants, mais nous veillerons toujours à respecter votre lieu de vie et vos habitudes.

• L'infirmier coordinateur organise la collecte des Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) à votre domicile. Le tri des déchets est réalisé en séparant les déchets ménagers et les déchets de soins. Merci de réserver un espace dédié à cet usage.

• L'équipe de l'HAD sera attentive à vos besoins et à vos demandes, respectueuses de vos choix et de vos refus.

• Les animaux doivent être maintenus en dehors de la pièce où les soins sont dispensés.

HOSPITALISATION A DOMICILE

Groupement Hospitalier de territoire Cantal

Sites Aurillac / Mauriac

Centre Hospitalier Henri Mondor
50 Avenue de la République
15002 AURILLAC

04.71.46.56.24

Site Saint-Flour

Centre Hospitalier
2 Avenue du Docteur Mallet
15100 SAINT FLOUR

04.71.60.64.62

www.ch-aurillac.fr / wwwch-mauriac.fr / www.ch-stflour.fr